

## Modification de contrat de placement AFJ

## **VEUILLEZ REMPLIR TOUS LES CHAMPS**

- La présente « Modification de contrat de placement » annule et remplace les éléments mentionnés sur le contrat de placement
- L'acceptation de la modification est notamment subordonnée aux places disponibles, elle sera effective uniquement après la signature de la coordinatrice
- En cas d'absence, toutes les heures convenues dans le présent contrat seront facturées.
- Tout quart d'heure entamé est dû
- Les parents doivent être atteignables durant la journée
- Sauf urgence, seule la personne titulaire de l'autorisation est autorisée à prendre en charge les enfants et faire les trajets scolaires

<b>ENFANT</b>	NOM: _	NOM:			PRENOM :							
Né-e le :				Pré ☐ Para (dès la 2P)								
ACCUEIL DES ECOLIERS L'enfant doit-il être accompagné à l'école ?												
*(Le trajet d	e l'AMF avec e	et sans enfa	nt est considér	é comme t	emps de pla	acement)						
Nom et lieu de l'école : Tél. :												
	des parascol ire hors des					colaire). To	out jour	d'abse	ence po	our un		
PARENT	Adresse :			PRENOM :								
NOM ET P	PRENOM DE	LA COOR									-	
Modification demandée par le parent / l'AMF le : pour le :									-			
FREQUENT	ATIONS (arro	ndir au ¼ I	h)									
Horaires	s Ma	atin	Mid	i	Aprè	s-midi	déjeu.	collation	dîner	goûter		
Lundi		à	à			à						
Mardi		à	à			à						
Mercredi		à	à			à						
Jeudi		à	à			à						
Vendredi		à	à			à						
Samedi		à	à			à						

IRREGULIER								
Le planning doit être donné à l'AMF au moins 15 jours à l'avance pour le mois à venir.								
Nombre d'heures d'accueil minimum par mois prévu dans la période de facturation (du 16 au 15 du mois suivant) : Le nombre d'heures mensuelles est calculé sur la base de 80% de l'horaire d'accueil souhaité à 100% (Si les heures effectives sont inférieures, le quota minimum sera facturé au prorata des jours d'accueil)								
Jours d'accueil réservés :								
NOMBRE DE SEMAINES DE VACANCES – A REMPLIR EN CAS DE MODIFICATION								
L'AMF prendra semaines de vacances par année civile  L'enfant de la naissance à la fin de la 1P prendra semaines de vacances par année civile								
L'emant de la naissance à la mi de la mi prendra semaines de vacances par année civile								
Remarques :								
Le règlement AJERCO fait partie intégrante de ce contrat et complète les informations utiles au placement. Par leur signature, les adultes concernés attestent avoir pris connaissance du règlement pour l'accueil familial de jour des enfants ainsi que de sa politique tarifaire.								
Signatures :								
Date : Signature du parent :								
Date : Signature de l'AMF :								
Ce formulaire doit être transmis sans délai pour validation et signature								
à venentiu neu le coevelinetuice								
à remplir par la coordinatrice								
La demande set								
La demande est REFUSÉE								
☐ ACCEPTÉE PAR LA COORDINATRICE ET PRENDRA EFFET DÈS LE :								
Date : Signature de la coordinatrice :								
<u>Distribution</u> : Mail au-x parent-s placeur-s et l'AMF								